

Réunion du Conseil de quartier du Charmois

COMPTE-RENDU

12 OCTOBRE 2016

20 H

Mairie de Vandoeuvre

| | |
|------------------------------|--|
| REUNION ORGANISEE PAR | Le service Démocratie participative. |
| TYPE DE REUNION | Externe |
| PARTICIPANTS | <p>Habitants : 36 personnes.</p> <p>Partenaires : M. Willy PEPINO, M^{me} Patricia PAUL, sauveteurs volontaires de proximité de l'association « Grand Nancy Défibrillateur » ; M. Thomas BORNE, Maître composteur de la Métropole du Grand Nancy, M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale, deux médiateurs de nuit, M^{me} Marie-Danielle MAIX, Est Républicain.</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Bruno DAMOISEAUX, Conseiller délégué aux Associations, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M. Claude GRAUFFEL, Adjoint délégué à l'Administration Générale, aux Ressources Humaines et à la Qualité du service public, M. Philippe PONCELET, Adjoint délégué aux Marchés, aux Relations avec la Métropole et à la Politique de la ville, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement ; M. Marc SAINT-DENIS, Conseiller de l'opposition.</p> <p>Fonctionnaires : M. Stéphane CHRISTÉ, Régisseur du Château, M. Erwan ERMEL, Cabinet du maire, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Eric MARCHAND, Directeur Adjoint des Services Techniques, M. Christophe NOEL, Rédacteur-photographe du service Communication, M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet.</p> |

Ordre du jour :

- Présentation des missions des sauveteurs volontaires de proximité
- Présentation des missions des médiateurs de nuit
- Le compostage des déchets verts
- Les travaux actuels sur Biancamaria
- L'avenir de FARON
- Echanges avec les habitants

En introduction, monsieur le maire remercie les habitants d'être venus et présente les élus et agents municipaux. Il informe les habitants sur le fait que le label Ville Voisins Solidaires vient d'être attribué à la ville pour les actions faites par les habitants et pour les habitants. *« C'est grâce à vous qu'on a reçu ce prix. Nous ne l'avons pas demandé. Il est attribué à une vingtaine de villes en France. Je l'ai dédié à tous les habitants, pour les remercier de leur implication. On est engagé dans la solidarité, c'est du bénévolat que l'on fait parce qu'on est animé par des convictions. Certains habitants s'impliquent pour sauver des vies, c'est le cas des bénévoles de Grand Nancy Défibrillateur, à qui je donne la parole. »*

I. La solidarité entre voisins :

A. Présentation des missions des sauveteurs volontaires de proximité de l'Association Grand Nancy Défibrillateur :

M. Pépino : *« Je suis sauveteur volontaire de proximité. Vous avez peut-être lu dans la presse locale récemment le sauvetage au lycée Chopin d'une jeune élève par deux élèves de 15 et 17 ans qui ont été formés aux gestes de premiers secours car ils sont pompiers volontaires. Ils ont détecté tout de suite son arrêt respiratoire et ont pu réagir immédiatement. Ils ont commencé le massage cardiaque avant l'arrivée des pompiers. La jeune fille est saine et sauve. C'est un scénario exemplaire par l'implication des jeunes qui connaissent les gestes d'urgence et savent quoi faire tout de suite, ne pas rester seul, appeler les élèves qui savent comment réagir. Nous cherchons de nouveaux sauveteurs volontaires de proximité : il s'agit d'un habitant d'un quartier, qui a chez lui un défibrillateur portatif et qui peut être appelé pour prodiguer les gestes d'urgence, dans un rayon de 4 à 5 minutes à pied autour de son domicile. Il suffit de prendre des permanences en se connectant au site Internet, de signaler qu'on est chez soi, sans rien changer à ses habitudes. J'invite les habitants du quartier à y participer. Il y a une formation gratuite de prévue. Actuellement, on compte une trentaine de sauveteurs sur Vandœuvre et une personne dans votre quartier, qui habite rue du Docteur Calmette. Lorsqu'on est chez soi, on le signale sur le site et on est susceptible d'être appelé mais il y a peu d'arrêts cardiaques. Sur le Grand Nancy, soit sur 20 communes, on en compte deux par semaine. »*

Une habitante demande comment joindre le sauveteur de proximité.

M. Pépino : « On appelle les secours lorsqu'on est témoin d'un arrêt cardiaque, en faisant le 15. Ce sont les services des secours qui contactent immédiatement le sauveteur volontaire de proximité qui est de permanence à ce moment là pour le faire intervenir sur place. L'intérêt de la proximité des sauveteurs bénévoles, c'est la réactivité : on arrive avant les pompiers sur place et c'est très important. »

B. Présentation des missions des médiateurs de nuit :

M. Pol-Albert Bugnot : « Les médiateurs de nuit sont au nombre de six. Il y a aussi un médiateur de jour. Leur rôle essentiel est de dialoguer, d'aider et de renseigner les habitants pour que les petits conflits de la vie quotidienne trouvent une solution rapide. Je tiens à vous rappeler leurs horaires de travail (voir en fin de compte-rendu). Ils travaillent toutes les nuits de la semaine et une grande partie de la nuit, jusqu'à 2h30 certains soirs. Mais ce ne sont pas des policiers. Pour qu'ils interviennent, il faut les appeler. Je vais vous distribuer des dépliants avec leurs coordonnées. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au maître composteur du Grand Nancy.

II. Le compostage des déchets verts :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service de ramassage des ordures ménagères ne ramasse plus les déchets verts. En effet, ce type de déchets représente un coût financier très important : 1 million d'euros par an pour les brûler. En les déposant en déchetterie, on abaisse ce coût de la moitié environ : une tonne d'ordures ménagères coûte 210 euros à brûler, le coût de traitement des déchets verts collectés en déchetterie revient à 100 euros la tonne. 6 000 tonnes de déchets verts sont apportées en déchetterie chaque année.

Mais on va voir qu'il existe d'autres alternatives au dépôt en déchetterie, que la Métropole promeut pour apprendre aux particuliers à recycler dans leur jardin leurs déchets verts, aussi bien la tonte du gazon que les épluchures de fruits et légumes de la cuisine ou bien encore que les branches mortes des arbustes ou arbres du jardin.

Différentes techniques existent, parmi lesquelles **le paillage**, qui permet de limiter la repousse des mauvaises herbes et de limiter l'utilisation des pesticides ou autres produits chimiques. Le travail du sol du jardin est rendu plus facile. On peut pailler le sol avec toutes sortes de matières : de la tonte, des feuilles mortes, des résidus du potager. Une heure de paillage équivaut à dix heures de travail d'entretien de son jardin, ce qui permet de se dégager du temps pour autre chose.

Autre technique, **le compostage** : il s'agit de laisser les aliments se décomposer naturellement, des micro-organismes vont apparaître et transformer les résidus alimentaires.

La Métropole subventionne l'achat de composteurs à hauteur de 50 %. Deux types de bacs sont disponibles à la Maison de la Propreté, le bac en plastique vert de 400 litres à 18 € et le bac en bois de 600 litres à 38 €.

Le brûlage des déchets verts est interdit car c'est très polluant : brûler 25 kilos de déchets verts équivaut à 10 000 kms parcourus avec une voiture essence.

Pour vous aider à améliorer votre pratique du compost, il existe des **guides composteurs**, des personnes bénévoles formées. Cette formation est gratuite et organisée par la Métropole.

Un habitant souhaite savoir si les désherbants sont tous interdits.

Réponse : Actuellement, ils sont encore autorisés mais à terme, ils vont être interdits par la loi de transition énergétique, à partir du 1^{er} janvier 2019. Le maître composteur préconise au riverain de pailler ses cultures car cela les protège tout en évitant les corvées de désherbage.

M. Donati relance le débat : « Comment fait la ville avec les désherbants ? » et donne la parole au directeur-adjoint des services techniques.

M. Marchand : « Les agents du service des espaces verts de la ville utilisent des méthodes écologiques pour combattre les mauvaises herbes. Depuis des années, nous n'utilisons plus de produits chimiques. »

III. Les travaux de l'éco-quartier Biancamaria :

M. Carpena rappelle la géographie des différentes phases de construction de l'éco-quartier :

Les phases 1 et 2 sont en grande partie construites, il y a environ 140 logements de livrés sur les 230 prévus à terme. ICADE s'est retiré, faute d'acquéreurs. Un autre promoteur devrait reprendre le projet.

Les bâtiments de Bouygues (Arbor & Sens), Novemia, Nexity (Résidence Le Commandeur) et des bailleurs sociaux MMh (résidence Lorraine) et Batigère sont terminés et habités. Le programme en autopromotion est en attente car il manque encore quelques familles pour que le projet puisse voir le jour en rentabilisant la construction.

Sur la phase 1, la SOLOREM va réaliser des boxes et des places de stationnement supplémentaires, qu'ils loueront ensuite aux riverains qui en ont besoin.

La phase 3 concerne les parcelles situées sur l'emplacement de l'ancien club hippique. Sur cette phase, le seul programme connu est celui de la parcelle située en bordure de la rue du 8^{ème} R.A. : l'Association Lorraine de médecine du travail souhaite rapatrier tous ses différents services en ce lieu.

La phase 4 s'étend sur le site de l'ex-concessionnaire Peugeot, où rien n'est encore défini. Le terrain de l'ancien concessionnaire est très pollué. Mais la loi « pollueur payeur » est limitée ici car elle prévoit que le pollueur se charge de dépolluer son terrain qu'à condition qu'il utilise le lieu pour un usage identique. Or, ce n'est pas le cas ici. Le surcoût pour la dépollution du site s'élève à 1,5 million d'euros, pris en charge par l'aménageur.

Actuellement, les travaux en cours concernent les parcelles de la phase 3 : le parc est terminé. Le réseau enfoui est également réalisé. Les deux bâtiments des anciennes écuries seront conservés : l'un sera dédié à un équipement municipal, l'autre sera transformé en habitation.

Questions des habitants sur l'éco-quartier :

Une habitante s'interroge sur **les petites maisons prévues dans la phase 3.**

M. Carpena : « *Il est prévu de construire des bâtiments de petite taille sur les parcelles de la phase 3, de l'autre côté de la rue du 8^{ème} R.A. Le long de la bordure des terrains des riverains des rues de la Persévérance et Sainte Barbe, il est prévu un recul allant de 5 à 10 mètres par rapport à la limite des propriétés et la construction d'immeubles pas trop hauts, du R + 1, pour éviter toute vue plongeante sur les jardins des riverains voisins. De l'autre côté des parcelles, il est prévu deux immeubles collectifs, du R+ 3. Ce sera essentiellement de l'habitat intermédiaire avec des espaces verts devant.* »

Quelle est **la date des travaux de cette phase 3** ?

Réponse : « *Actuellement, nous sommes en période de sélection des projets des architectes. Ensuite, les promoteurs immobiliers ne construisent que lorsqu'ils ont vendu 60 % de leurs logements. La date des travaux dépend donc des ventes.* »

Un autre habitant voudrait savoir quel type de chauffage a été choisi dans les habitations de Biancamaria, du collectif ou de l'individuel ?

M. Carpena répond que cela dépend du type d'habitation. Les logements collectifs bénéficient du chauffage urbain. Mais pour les maisons individuelles, le coût du raccordement à ce type de chauffage serait trop élevé et n'entraînerait donc pas d'économies sur le coût du chauffage. Il est donc préférable d'opter dans ce cas pour un chauffage individuel.

IV. L'avenir de la caserne FARON :

Monsieur le Maire explique que la caserne Faron servait de centre d'accueil à 200 réfugiés. « *J'ai demandé le rachat de la caserne libérée de ses occupants. Même si je ne suis pas fier de virer des personnes, c'était nécessaire parce que la ville de Vandœuvre ne peut pas accueillir toutes les difficultés. Cela crée beaucoup de tensions dans le quartier. Des personnes font la manche devant le magasin LIDL. Il y a eu des vols dans les quartiers.*

Le nouveau quartier FARON comportera seulement 15 % de logements sociaux, de petits immeubles de trois étages. Il y a une volonté de respecter les lieux et de créer un quartier où les habitants pourront faire du sport. L'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) achète et la ville remboursera dans cinq ans le terrain à l'EPFL. La Métropole pourra reprendre le relais, tout est possible. Pour les problèmes de stationnement dans l'éco-quartier Biancamaria, les habitants se plaignent qu'un seul stationnement par logement est insuffisant.

Même si le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne prévoit qu'une place de stationnement par logement, nous souhaitons que les habitants soient écoutés, que leurs besoins soient pris en compte. Dans le projet, il était prévu un silo à voitures à l'entrée de l'éco-quartier. Les promoteurs immobiliers ont prévu des places de stationnement, mais elles sont payantes. Or, nous voulons aussi des places publiques, pour les visiteurs des habitants. En attendant d'être construit, le site de FARON peut servir de parking provisoire. Le Conseil Municipal a voté l'achat du site. L'acte de vente sera signé entre l'Armée et l'EPFL en novembre 2016. »

V. Le projet artistique concernant la palissade du chantier du réservoir d'eau :

Un atelier piloté par la MJC Etoile vient d'être mis en place, afin d'habiller la palissade du chantier du réservoir d'eau d'une fresque, située dans la rue Gabriel Péri. Des artistes vandopériens et nancéens ont été contactés. Des graphes nationaux se sont joints à eux, quasiment à titre gracieux. Ils vont commencer leur œuvre à partir du samedi 15 octobre. La Métropole du Grand Nancy participe au financement de cette opération. Il ne faut pas hésiter à aller voir leur travail et à leur poser des questions, ils sont demandeurs de contacts avec le public.

VI. Questions diverses des habitants :

ANCIENS RESERVOIRS D'EAU :

*Prévoyez-vous de **détruire les anciens réservoirs d'eau** le long de la rue du Charmois ?*

M. Carpena répond par l'affirmative et précise qu'il faudra compter environ un an pour les démolir. Mais la date reste inconnue et encore lointaine.

*Un riverain souhaite savoir **quel est le devenir de l'ancienne usine des eaux** ?*

M. Carpena explique qu'une des parcelles importantes de ce site appartient à La Foncière logement, qui l'avait cédée à Batigestion pour y construire des bâtiments à loyers normaux. Cela devait être fait avant 2017, avec une démolition des grands bâtiments des anciens réservoirs d'eau au début de l'année 2016. Mais entre temps, la ville a été admise à l'ANRU 2 (les travaux de rénovation du Cœur de Ville), ce qui a reporté le projet immobilier.

Le bâtiment situé à côté du réservoir St Charles et abritant un laboratoire devrait être récupéré par la Métropole : elle envisage de le conserver pour y installer éventuellement tout son système de vidéosurveillance de l'agglomération.

TRAVAUX DU RESERVOIR D'EAU DANS LE PARC RICHARD POUILLE :

*Où en sont **les travaux du réservoir d'eau** ?*

M. Carpena répond que les travaux avancent normalement. « *Ils ont évacué 70 000 m³ de terre sur les 75 000 m³ prévus. Il reste encore un peu de terre stockée sur place, qui va être évacuée la semaine du 17 octobre. Ils n'ont pas de retard.*

M. Donati ajoute que des mesures sonores ont été réalisées, à la demande de Monsieur le Maire, pour vérifier le respect des horaires du chantier.»

CIRCULATION AUTOUR DE L'ECOLE DU CHARMOIS :

Une habitante s'inquiète des difficultés quotidiennes pour circuler dans la rue du Charmois, où les voitures mal garées des parents d'élèves rendent difficile la circulation. Elle voudrait savoir ce qui va être fait pour y remédier.

M. Donati répond qu'il y a déjà eu plusieurs réunions sur place à ce sujet, mais que ce n'est pas facile de

trouver une solution car il s'agit d'une impasse où se trouvent une grande copropriété, une maison de retraite et une école. Comme dans toutes les écoles de France, les allers et venues des parents en voiture entraînent des embouteillages et des stationnements gênants deux fois par jour. Nous avons aménagé le bout de l'impasse afin d'améliorer la rotation de la benne de la RIMMA. *« La copropriété a sécurisé son entrée de parking. Mais c'est une rue trop passante pour sa taille. Pour l'instant, nous n'avons pas de solution efficace pour faire cesser ces embouteillages. »*

Monsieur le Maire poursuit : *« L'ancienne municipalité a fait construire l'EPADH [la maison de retraite] mais c'est impossible de se stationner dans cette rue. C'est aussi un problème que rencontrent les familles des personnes âgées, lorsqu'elles viennent les voir. Devant toutes les écoles de France, il existe ce type de problème. La police municipale peut intervenir quand c'est grave. Mais au départ, c'est mal conçu. Dans une ville en Alsace, les écoliers préparent des petits cartons d'avertissement qu'ils mettent sur les pare-brises des voitures ; il faudrait s'en inspirer ici aussi. »*

M. Saint-Denis propose de reculer un peu le mur de l'école primaire, pour agrandir la largeur de la voirie. Il estime aussi qu'il faudrait refaire toute la rue, pour créer un vrai circuit de circulation.

RENOVATION DU CŒUR DE VILLE :

La tour des Nations sera-t-elle refaite un jour ?

Monsieur le Maire estime que vue son état, c'est inévitable. Mais comme il s'agit d'une copropriété privée, cela ne se fera pas avec l'argent public.

Quand commenceront les travaux du carrefour des rues de Belgique et de Malines ?

M. Carpena : *« Il y est prévu la création d'un rond-point pour court-circuiter ce carrefour pas très fonctionnel. Actuellement, les entreprises réalisent les travaux préparatoires, pour dévier les rues de Belgique et de Malines et réduire les entrées et sorties à une seule voie sur la rue Gabriel Péri. Les travaux vont durer jusqu'en mai 2017. »*

M. Donati complète en ajoutant que tous les travaux de rénovation du cœur de ville devront être terminés pour le 17 juillet 2017 pour toucher les subventions de l'ANRU *« sauf pour le Boulevard de l'Europe. »*

M. Carpena : *« On doit d'abord déplacer la canalisation du chauffage urbain qui passe sous le terreplein du boulevard de l'Europe. Cela doit se faire en été pour éviter de priver les riverains de chauffage. Le boulevard de l'Europe devrait donc être terminé à l'automne 2017. »*

TRANSPORTS EN COMMUN :

Une habitante de la rue de Loevenbrück intervient au sujet ***des rames de tram bondées aux heures de pointe***, ce qui l'empêche de se rendre à son travail au CHU les matins. Elle se demande s'il ne faut pas remplacer le tram actuel par un autre moyen de transports. *« Vous avez fait remonter les facultés à Brabois ! »*

Monsieur le Maire reconnaît que le tram est bondé aux heures de pointe. Le tram a été réalisé il y a plusieurs années, il a coûté cher et a eu de nombreuses pannes. Il existe peut-être d'autres solutions. *« Récemment, les maires de Vandœuvre, Malzéville, Maxéville et Seichamps ont été associés en tant que vice-présidents à la Métropole : on a un rôle à jouer au niveau du plan de déplacement urbain. On va dénoncer avec vous ce problème. Quant à la remontée des facultés sur Brabois, ce n'est pas de notre ressort mais le choix de l'Etat qui l'impose. »*

Monsieur le Maire propose qu'un courrier soit adressé à la Métropole au sujet ***des rames du tram bondées aux heures de pointe***.

Monsieur Donati complète en annonçant que le tram sera arrêté en 2022. Le maire de Maxéville a été désigné par M. Rossinot, président de la Métropole pour faire une proposition de ligne 1, pour remplacer le tram actuel (son constructeur, Bombardier, arrête sa commercialisation). A Vandœuvre, nous avons la chance d'avoir le TAD : Transport A la Demande, qui fonctionne dorénavant toute la journée et plus seulement en heures creuses comme au début de son fonctionnement. Dans le dernier numéro du magazine de la ville, un article explique comment on s'inscrit à ce service qui coûte le prix d'un ticket de bus normal. Aujourd'hui, 50

personnes l'utilisent chaque jour. Le TAD ne peut pas résoudre le problème du tram bondé pour tout le monde mais il peut être une solution pour certaines personnes. Il ajoute que « la ligne 8 de bus a été créée pour désengorger les rames du tram aux heures de pointe. Cette ligne passe par l'avenue Paul Muller (sur la commune de Villers) et monte à Brabois. »

M. Carpena ajoute qu'il existe un arrêt du TAD à l'entrée du parc du Charmois côté avenue du Charmois, et en direction de Brabois. Il faut s'inscrire sur le site en téléphonant aux numéros **03 83 36 21 21** ou au **0800 14 24 34** (n° vert ; appel gratuit depuis un poste fixe). La ligne téléphonique est ouverte de 7h à 19h30 et le samedi de 8h à 16h. Il faut réserver son trajet au moins 30 minutes à l'avance et prévenir en cas de désistement.

VIDEOSURVEILLANCE :

*A-t-on installé des **caméras de vidéosurveillance** à l'occasion des travaux de rénovation du Cœur de ville ?*

Monsieur le Maire propose au riverain de venir en mairie, voir dans le bureau du responsable de la police municipale le dispositif de vidéosurveillance.

VOIRIE – REPARATIONS :

Dans l'allée du parc, un petit mur s'effondre : quand va-t-il être rénové ?

M. Carpena répond qu'un bon de commande de réparation est parti.

M. Marchand complète la réponse en précisant que ce sera fait d'ici la fin de l'année.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation active et les invite à partager le verre de l'amitié.

| MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER | PERSONNE RESPONSABLE | DELAI A RESPECTER |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| Rédiger un courrier à destination de l'EPFL pour leur demander de créer un parking provisoire sur le quartier de FARON, pour les habitants de Biancamaria. | Service DEURES et Service Urbanisme | Quand Faron sera acheté. |
| Rédiger un courrier à la Métropole au sujet des rames de tram bondées aux heures de pointe et demander un autre mode de transports en commun, plus adapté aux besoins lors des heures de pointe. | Relations MGN | Dès que possible |

Médiateurs de nuit : **Tél. : 06 46 78 74 44 / 06 27 36 73 18**

Horaires : Lundi : 19h à minuit / Mardi : 18h à 1h / Mercredi et jeudi : 19h à 2h30 / Vendredi : 19h30 à 2h30

Samedi : 19h30 à 2h30 / Dimanche : 19h à minuit

Médiateur de jour : du lundi au vendredi. **06 44 29 10 80**